

CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOOS

-----  
SEANCE DU 10 FEVRIER 2026

-----  
CONVOCAION DU 02 FEVRIER 2026  
-----

L'an deux mille vingt-six, le lundi 10 février à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. GRISEL Bruno,

➤ Présents : M. GRISEL Bruno, M. BOURRELLIER Thierry, M. MONNIER Jacky, M. LARQUET Daniel, Mme LION BOUCHER Patricia, Mme DE LA FARE Claudine, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia, M. RIAND Arnaud, M. DALBART Florian, Mme GOODE Virginie, Mme REIGNER Anne-Lise, M. THUILLIER Benoît, M. DURIEZ Dominique, M. ROUX Bruno, Mme NDIAYE Sophie, M. LENDEPERGT Julien

➤ Absents excusés : Mme DEMANGEL Catherine, Mme PRIEUR Brigitte Mme PINEL Annick, M. GRISEL Valentin, M. CHEVALIER Raphaël, Mme DORÉ Lise, M. GRISEL Julien, M. DELISLE Grégory,

➤ Absents : M. BUISSON Patrick, M. LENOBLE Pascal,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

- Mme DEMANGEL Catherine	Pouvoir à	M. GRISEL Bruno
- Mme PRIEUR Brigitte	Pouvoir à	M. MONNIER Jacky
- Mme PINEL Annick	Pouvoir à	Mme GOODE Virginie
- M. GRISEL Julien	Pouvoir à	M. RIAND Arnaud
- Mme DORÉ Lise	Pouvoir à	M. DALBART Florian
- M. DELISLE Grégory	Pouvoir à	Mme REIGNER Anne-Lise

Secrétaire de séance : Mme JAMELIN Magali

ORDRE DU JOUR
---------------

- Approbation du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2025
- Marchés publics- Avenants- Rénovation énergétique de la salle des sports
- Finances- Autorisation d'engagement de dépenses- Investissement
- Participation au syndicat intercommunal du RPE
- Décisions
- Informations diverses

Mme JAMELIN Magali est désignée par le Conseil Municipal comme secrétaire de séance.

Une minute de silence est respectée en la mémoire de M. CAILLAUD, conseiller Municipal décédé en décembre 2025.

M. le Maire : Nous présentons bien entendu toutes nos condoléances et amitiés à la famille de François.

M. le Maire : J'ai aussi le plaisir d'accueillir M. LENDEPERGT, qui remplace François CAILLAUD décédé, puisque c'est le suivant sur la liste, comme conseiller municipal. Bienvenue pour ce dernier conseil du mandat.

Ouverture de la séance à 20H32

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. le Maire : Avez-vous des questions ou des remarques ?

Mme REIGNER : REIGNER ça s'écrit R E I G N E R, il y a une erreur d'orthographe

M. le Maire : Ah pardon ! R E I G N E R ? C'est ce qui est marqué.

Mme REIGNER : Non il y a des endroits où c'est mal orthographié

M. le Maire : Ah oui ! D'accord, je regardais dans les présents, c'est bon, mais oui dans le procès-verbal, il y a des erreurs.

M. le Maire : D'autres remarques sur le compte-rendu ?

#### 2. MARCHES PUBLICS- AVENANTS- RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DES SPORTS

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique de la halle des sports ;

M. le Maire explique que lors des travaux certains équipements sont apparus en mauvais état, il convient donc dans le cadre de la rénovation de les changer comme par exemple des blocs portes. Par ailleurs lors de la dépose de l'ancien bardage, les supports sont apparus non adaptés pour la pose du nouveau bardage, des pannes de bois complémentaires doivent donc être installées. Par ailleurs une partie de la toiture doit être vérifiée suite à des infiltrations.

L'ensemble de ces travaux supplémentaires induit un prolongement des délais d'un mois pour pouvoir les réaliser.

M. le Maire sollicite donc l'accord du Conseil Municipal pour signer les avenants suivants :

##### LOT N° 3 : Couverture- Façade Peinture

Attributaire du marché : MORIN, 290 Rue Alberto Santos Dumont, BP 163, 27001 EVREUX avec en co-traitance la société Seine-Façades

Montant du marché HT : 300 060.80 € HT+ 33 397.24 € (avenants)

L'avenant porte sur des travaux supplémentaires comprenant :

- Réalisation d'un diagnostic visuel de la toiture du gymnase +2468.23 €
- Dépose et remplacement d'une panne sablière et de pièces de bois complémentaires sur chaque pied de ferme +4941.32 €

Soit un total de +7409.55 €

Ces travaux ont une incidence financière de +7 409.55 € HT ce qui porte le marché à 340 867.59 € (soit une augmentation de 2.22% par rapport à l'avenant N°2 et une augmentation cumulée de 13.60% par rapport au montant initial).

##### LOT N° 4 : Menuiseries extérieures- Métallerie- Plâtrerie

Attributaire du marché : Menuiserie DELAUNAY- 28 Rue des Sapins-76000 ROUEN

Montant du marché HT : 391 492.61 € + 12 131.86 € (avenant)

L'avenant porte sur des travaux supplémentaires comprenant :

- Fourniture de 3 blocs portes EI30 2286.00 € HT

Ces travaux ont une incidence financière de + 2 286.00 HT ce qui porte le marché à 405 910.47 € (soit une augmentation de 0.57% par rapport à l'avenant N°1 et une augmentation de 3.68% par rapport au montant initial).

#### LOT N° 6 : Electricité

Attributaire du marché : SEDELEC, 6 Place de la Cour au duc, 76160 DARNETAL

Montant du marché HT : 70 383.65 €+ 1955.40 € (avenant N°1)

L'avenant porte sur des travaux supplémentaires comprenant :

Reprise des alimentations depuis le TGBT	+720.00 €
Passage câble pour enceinte	+650.00 €
Alimentation de l'enseigne lumineuse	+262.50 €
Mise en œuvre d'une goulotte métallique sur câble DM	+95.50 €
Dépose des prises de courant et boîtiers pour pose des panneaux de protection	+530.00 €
Forfait main d'œuvre	+139.00 €

Ces travaux ont une incidence financière de + 2397.00 € HT ce qui porte le marché à 74 736.05€ (soit une augmentation de 3.31% par rapport à l'avenant N°1 et une augmentation cumulée de 6.18% par rapport au montant initial).

Pour l'ensemble des lots de 1 à 6, la durée du délai d'exécution est majorée de 1 mois passant de 7 mois à 8 mois de délai d'exécution du marché.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 4°,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 05/05/2025 autorisant M. le Maire à signer les marchés,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

- Approuve la conclusion des avenants ci-dessus portant sur des modifications de prestations et modifiant les délais d'exécution.
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant N°3 pour le lot N°3 pour un montant de 7 409.55 € HT.
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant N°2 pour le lot N°4 pour un montant de 2 286.00 € HT.

- Autorise M. le Maire à signer l'avenant N°2 pour le lot N°6 pour un montant de 2 397.00 € HT.
- Autorise à signer les avenants N°2 pour le Lot n°1, l'avenant N°1 pour le lot N°2 et l'avenant N°2 pour le lot N°5 portant uniquement sur la modification du délai d'exécution du marché.

M. le Maire : Ce sont des avenants pour le marché de la rénovation de la salle de sport. Vous savez qu'on est en travaux sur notre salle des sports, que c'est de la rénovation d'un ancien bâtiment. On a quand même quelques petites surprises, comme tout ce qui est rénovation. Il y a trois lots. Il y a le lot couverture, façade, peinture, qui est attribué au marché MORIN qui est en co-traitance. D'ailleurs, je vais vous en parler deux mots tout à l'heure, avec Seine-Façade.

L'avenant porte sur la réalisation d'un diagnostic visuel de la toiture, parce qu'il y a quelques petites infiltrations au toit, et donc l'entreprise Seine-Façade, va faire un diagnostic du dessus pour voir réellement, on a laissé, pour ceux qui connaissent, qui vont dans la salle, on a laissé exprès deux, trois dalles qui sont tachées pour justement bien repérer où sont les endroits pour qu'ils puissent aller par-dessus les rectifier.

Il y a la dépose et le remplacement d'une panne sablière et de pièces de bois qui n'étaient pas été prévues du tout. C'est quand on a démonté qu'on s'est rendu compte, qu'on ne pouvait pas le deviner, qu'ils étaient à changer, donc on les a changés en même temps. Ce qui fait un total de 7 409,55 € pour ce lot. Ce qui porte le marché à 340 867,59€, soit une augmentation de 2,22% par rapport à l'avenant 2 et de 13% par rapport au montant initial, puisqu'on avait fait pas mal d'avenants sur ce lot, les rallongements pour les gouttières, les pannes à changer...

Le deuxième avenant, c'est pour le lot 4, menuiserie extérieure, métallerie, plâtrerie/ Entreprise DELAUNAY. C'est un avenant pour la fourniture d'un bloc-porte pour un montant de 2286 euros.

Ensuite le lot 6 électricité, là il y a plusieurs petites choses, la reprise des alimentations depuis le TGBT puisque Enedis n'a pas voulu installer le compteur où on voulait le mettre. Il y a le passage de câbles pour les enceintes, afin de pouvoir équiper la salle de deux enceintes avec gestion au centre. L'alimentation dans de l'enseigne lumineuse extérieure, la mise en œuvre d'une goulotte métallique sur un câble, la dépose des prises de courant et boîtiers pour pose des panneaux de protection. Ces travaux ont une incidence financière de 2397€, ce qui porte le marché à 74 736,05€, soit une augmentation de 3,31% par rapport à l'avenant 1 et une augmentation cumulée de 6,18%. Pour l'ensemble des lots de 1 à 6, la durée du délai d'exécution est aussi majorée de 1 mois, passant de 7 à 8 mois, mais qui s'arrête mercredi prochain. Là, demain, on fait la réception avec réserves, et mercredi prochain, on fait la définitive avec réserves, bien entendu.

Sur ce chantier, on est en arrêt pour l'instant au niveau couverture et bardage, puisqu'on a un souci, la société Seine Façade, qui est co-traitant avec l'entreprise Morin sur tout ce qui est isolation façade et bardage, a déposé le bilan.

Alors, on a la chance, c'est qu'ils étaient en co-traitance solidaire avec l'entreprise Morin, donc l'entreprise Morin termine le chantier. L'entreprise Morin reprend l'entreprise Seine-façade.

Donc on aura juste une continuité. J'ai eu le patron de chez Morin vendredi qui m'a dit, ne vous tracassez pas, d'un sens ou d'un autre, on reprend l'entreprise avec tout le personnel et on finira le chantier. Il y a juste la réadaptation, donc ils n'ont pas travaillé hier, aujourd'hui et vendredi.

M. MONNIER : On va prendre du retard

M. le Maire : On va reprendre quelques petits jours. Là où on va prendre du retard, c'est sur la commande des tôles de l'agrandissement parce qu'il y a un délai de commande et Seine-Façade ne les avait pas commandées, ils ne pouvaient plus payer leurs fournisseurs donc ils ne les avaient pas commandées. C'est comme ça qu'on a fait bâcher provisoirement ce

local pour éviter déjà que le bois mouille et puis pour éviter que ça fasse de l'infiltration à l'intérieur du bâtiment. Mais bon, ça va repartir puisque Morin va continuer et c'est Morin qui reprend puisqu'ils étaient co-traitants solidaires

Enedis a installé le compteur jaune, il le met en service dans deux jours, ce qui fait qu'Entropia va pouvoir brancher les pompes à chaleur et enfin avoir du chauffage dans cette salle. Puisque l'isolation est faite sur le pignon, on peut mettre en route le chauffage. Enedis a enfin branché le compteur et il le met en service dans deux jours. Et ensuite, Entropia peut mettre en route les quatre pompes à chaleur. Puisque pour l'instant, il n'y en a qu'une qui tourne,

Avez-vous des questions sur cette délibération ?

Mme REIGNER : La réception des travaux, c'est pour l'intérieur ?

M. le Maire : C'est pour tout. On fait une réception, c'est une date butoir. Pour tout chantier, c'est comme ça. Tu as une date de réception des travaux, tu ne peux pas éternellement repousser ta date, puisqu'on a des obligations, des limites.

Donc, on fait une pré-réception demain, on fait la réception le 18 avec réserves. Après, les entreprises doivent finir le chantier, mais on est obligé de faire une réception avec réserves. On réceptionnera toutes les réserves, une à une.

Mme REIGNER : Les réserves, par exemple, c'est sur ce qui n'est pas fini ?

M. le Maire : Ce qui n'est pas fini ou ce qui ne nous plaît pas. Voilà, ce qui n'est pas fini ou alors ce qui ne nous plaît pas.

M. RIAND : Ce qui ne correspond pas,

M. le Maire : Ça ne bloque pas l'utilisation de la salle, mais c'est surtout ce qui n'est pas fini. Bon là dans le cas, c'est surtout de l'extérieur, à l'intérieur tout est à jour.

M. LENDEPERGT : En parlant de ça, rien à voir, il n'y a pas de lumière le soir, quand on sort de la salle ?

M. le Maire : Non mais c'est normal parce qu'il n'y a plus de lampe. Il faut que l'isolation soit faite, puisqu'il y a quand même une IT de 20 à mettre sur l'extérieur. Il faut que l'isolation soit faite, que l'enduit soit fait sur l'isolation pour qu'ensuite l'électricien vienne remettre ses lumières.

M. LENDEPERGT : OK , je me posais la question avec les engins de chantier

M. le Maire : Ils l'ont démontée. Pour le cheminement, c'est pareil, c'est l'entreprise T2C, mais elle finira le cheminement que quand les entreprises de couverture et d'isolation auront terminé, ils feront le cheminement en enrobé et ils rallumeront les lumières. Mais pour l'instant, tant que ce n'est pas fini...

Mais sur le bâtiment lui-même, c'est normal parce qu'il n'y a plus rien. SEDELEC a rallongé les fils, a prévu tout. Mais il faut que l'isolation...

M. LARQUET : A l'angle de la salle 1 et 2 ça ne marche pas non plus parce que là on attend pour finir les raccordements. Il y a deux projecteurs qui sont à raccorder.

M. le Maire : D'autres questions ?

Mme NDIAYE : Oui, avec tous les avenants passés, est-ce que l'on sait où on en est actuellement ?

M. le Maire : Exactement à 1 305 335 € HT.

Mme NDIAYE : Par rapport au budget initial. ?

M. le Maire : 1 231 800 €.

M. le Maire : On va avoir des moins-values qui vont arriver, puisqu'à la fin, on déduit tout le travail qui n'aura pas été fait par les entreprises, c'est surtout DELAUNAY qui a une grosse moins-value, tout ce qui n'aura pas été fait est déduit à la fin. Pour l'instant, les moins-values ne sont pas enlevées. Les moins-values, on ne les enlève qu'à la fin. On devrait dépasser peut-être de 60 000 euros sur un dossier d'1.3 million.

J'estime que pour de la rénovation d'une vieille salle, on peut s'estimer très heureux.

On aurait pu avoir beaucoup plus de surprises que ça.

A noter que l'entreprise de charpente qui s'était plantée dans ses calculs ne nous met aucun avenant supplémentaire pour le plus qu'ils ont fait. Ils se sont plantés, ils sont plantés, ils ont tout pris pour eux. Mais bon, voilà. C'est eux qui ont fait les calculs, Ce n'est pas nous.

M. LARQUET : On a fait refaire pas mal d'habillage de finition aussi, qui n'était pas prévu.

### 3. Finances- Autorisation d'engagement de dépenses- Investissement

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui stipule que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

M. le Maire indique qu'une autoportée destinée à l'entretien des espaces verts est en panne et que les frais sont excessifs, il convient donc de programmer l'acquisition d'un nouveau matériel.

M. le Maire signale par ailleurs que les travaux de rénovation énergétique en cours dans la salle des sports N°1 font l'objet d'avenants et de révision de prix qu'il convient de financer.

M. le Maire sollicite donc l'autorisation du Conseil Municipal pour faire application de cet article dans les limites suivantes.

Montant budgétisé en 2025-dépenses Investissement : Chapitre 21 : 2 635 302.45€

- dépenses investissement : Chapitre 23 : 1 788 534.80€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- autorise Monsieur le Maire à engager et mandater des dépenses d'investissement nouvelles avant le vote du budget 2026, dans la limite de la répartition suivante :

- chapitre 21 (immobilisations corporelles : Article 215731- Fonction 511- OP 08) : 26 400.00 € pour l'acquisition d'une autoportée

- chapitre 23 (immobilisations en cours : Article 2313- fonction 321- OP07) rénovation énergétique de la halle des sports : 15607.89 €

M. le Maire : Vous avez vu qu'on arrive au dernier conseil municipal et il n'y a pas eu ni DOB, ni budget.

Un budget juste avant les élections, vous n'avez peut-être jamais connu ça, mais c'est très difficile à faire, on ne peut pas du tout se projeter, on n'a pas le droit de se projeter sur les projets à venir, donc c'est très difficile au niveau investissement, quand on a de l'investissement à faire, de pouvoir programmer. Donc, avec Christine, on a réfléchi, il fallait qu'on fasse un budget de fonctionnement identique à celui de l'année dernière et mettre juste les restes à réaliser et quelques petits investissements obligatoires. On est parti d'un principe de dire bon, on laisse tomber et c'est le prochain conseil qui le fera. On a une prolongation cette année, comme tous les ans au moment des élections des conseils municipaux, on a une prolongation de la date de dépôt du budget. Donc là, on peut déposer le budget jusqu'au 30 avril, ce qui laissera à l'équipe qui sera en place le mois d'avril pour faire le budget. Par contre, je vous demande ce soir, une autorisation de financement, pour deux choses. Pour des avenants justement du chantier qui n'étaient pas prévus puisqu'il faut qu'on le prenne en investissement, et pour l'investissement d'une autoportée pour tondre les pelouses, puisqu'on a une des deux autoportées (la plus vieille), il y a 10 ans qu'on l'a et on l'avait achetée d'occasion. Donc elle nous a lâché tout simplement, il y a beaucoup plus de frais que sa

valeur résiduelle. Donc il faut qu'on investisse dans une autoportée et si on attend que le budget soit voté fin avril pour acheter une autoportée, ce n'est pas une autoportée qu'il va falloir acheter, c'est du matériel pour faire du foin, parce que les pelouses vont être un peu hautes.

Donc c'est pour ça que je vous demande la mise en place d'un investissement de 26 400 euros pour l'acquisition d'une autoportée d'occasion, puisqu'on n'achète pas un neuf. Les établissements Saint-Etienne nous ont trouvé du bon matériel d'occasion. Et plutôt que d'acheter du neuf, ça coûte beaucoup moins cher, puisqu'un neuf c'est dans les 45 000 € à peu près.

#### 4. Participation au syndicat intercommunal du RPE

Le financement des syndicats intercommunaux peut être assuré par des contributions budgétaires de la commune ou par une fiscalisation de cette contribution qui se traduit par un transfert de cette contribution sur la fiscalité des ménages.

Considérant que le syndicat Intercommunal du Relais Petite Enfance nous informe que la cotisation due par la Commune pour l'année 2026 est d'un montant de 7 839.00 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

-D'inscrire la participation au syndicat du RPE (Relais Petite Enfance) d'un montant de 7 839 € au budget communal 2026.

M. le Maire : Vous avez vu qu'on vous a envoyé une délibération supplémentaire. J'aurais dû vous demander si vous êtes d'accord de la passer, mais on vous l'avait envoyée, elle est prévue.

C'est pour le RAMIPER, le financement du RAMIPER. Vous savez qu'on participe, on fait partie du syndicat intercommunal du RPE. Le relais petite enfance, c'est le rassemblement des nounous et assistantes maternelles. On participe au financement, c'est le syndicat de Mesnil Esnard qui gère ça, le RPE.

La participation est au nombre d'habitants. Pour la commune de BOOS, pour 2026, le montant est de 7 839 €, légèrement inférieur à l'année dernière, je crois, parce qu'ils prennent l'INSEE et on a dû perdre une douzaine d'habitants. Alors certaines communes le fiscalisent, c'est-à-dire comme on fait comme pour la piscine, c'est sur les feuilles d'impôts. Nous, la commune de Boos, on n'a jamais fiscalisé ce genre de choses, on le prend sur le budget. Ce n'est pas une somme assez importante pour faire une fiscalisation. D'habitude, on a toujours 40 jours après la décision du syndicat. Il s'avère que le syndicat a délibéré le 5 février, 40 jours après le 5, ça tombe juste en plein dans les élections. Il n'y aura pas de conseil qui sera possible d'être fait à ce moment-là, donc ça nous bloquait. La préfecture, exceptionnellement, à priori, a autorisé cette année que ce soit plus tard. Mais pour une raison de tranquillité, je vous demande la délibération là. Comme ça, le RAMIPER sera réglé et on n'aura pas de soucis. Avez-vous des questions sur ça ?

Mme REIGNER : Sur le RAMIPER, ça se passe où en ce moment ?

M. le Maire : ils tournent.

Mme REIGNER : Quand on les accueille sur BOOS ?

M. le Maire : C'est au centre socioculturel ou alors à la salle de judo, ça dépend de ce qu'ils font comme activité.

Mme LION BOUCHER : Là c'est au dojo.

M. le Maire : Au dojo, oui. Tout dépend des activités qu'ils font. Ils ont le dojo, ils ont la disponibilité du dojo, des fois de la salle du centre de loisirs, et puis de la salle du centre socio-culturel.

Mme REIGNER : C'est stable la fréquentation ?

M. le Maire : Oui. C'est même légèrement en augmentation

M. le Maire : D'autres questions sur le RAMIPER ?

## 5. Décisions

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Décision N°2025-20 : Acceptation de l'indemnisation de l'assureur GROUPAMA CENTRE MANCHE, 30 Rue Paul Ligneul, 72043 LE MANS CEDEX 9, pour les dommages liés aux intempéries du 13 juin 2025 pour un montant de 42 288.68 €.

Décision N°2025-21 : Virement de crédits afin de pouvoir prendre en considération des intérêts d'emprunt sur l'exercice (compte à réduire : 617 : -30 €. Compte à augmenter : 66111, +30 €)

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions

M. le Maire : L'acceptation d'une indemnisation de l'assureur Groupama pour un montant de 42 288,68 euros, c'est le solde, enfin c'est la grosse partie des dégâts de juin, de la tempête. Vous savez qu'on avait déjà eu une somme de 5 000 euros. Vous m'aviez d'ailleurs demandé pourquoi il n'y avait eu que ça. Là, on a tout le restant qui est arrivé, les 42 000 € qui ont été versés.

M. le Maire : Et le deuxième, c'est juste une gestion de compte. C'est qu'il manquait 30 euros sur un compte. C'est sur les intérêts d'emprunt. Parce que dans notre logiciel, on les calcule sur 365 jours, sur une année. Et la banque les calcule sur 360 jours. Et en fait, on a 365 jours sur 360. Donc du coup, ça faisait un petit supplément.

La banque ne perd pas d'argent sur ce coup-là, il ne faut pas se leurrer. Donc voilà pour les deux décisions, vous avez des questions, des remarques sur ces décisions ?

## 6. Informations diverses :

### Remerciements :

M. le Maire : j'ai les remerciements de Madame Nathalie, l'épouse de François CAILLAUD, qui nous remercie parce qu'on a fait envoyer des fleurs.

M. le Maire : Le CLIC a envoyé un courrier pour nous remercier des travaux qu'on a faits, puisqu'on a refait entièrement le CLIC, tout ce qui est peinture, sol des bureaux du CLIC. Vous savez que le CLIC, ce n'est pas nous, c'est le département qui gère, mais on met à disposition gracieusement tous les locaux et on a refait les locaux. Ils n'avaient pas été faits depuis l'installation du clic il y a une quinzaine d'années.

### Travaux Aménagement de la route de Paris :

M. le Maire : Ils vont se terminer la semaine prochaine. Sachez que mercredi, sauf intempéries, mercredi toute la nuit de mercredi à jeudi la nationale 14 sera complètement barrée puisqu'ils font le décapage de la route et ils font l'enrobé dans la nuit du mercredi au jeudi donc ça sera barré avant le feu donc le carrefour sera bloqué et ça sera barré jusqu'au carrefour là donc les voitures, les camions seront déviés il y a déjà une déviation en place mais qui sera obligatoire. Les camions seront déviés du cimetière de Bourg-Beaudouin d'un côté par la 31 et du bas de Saint-Paul de l'autre côté pour partir sur la 31 aussi. Et les véhicules sont déviés par Quévreville sur la 95 et ceux qui arriveront sur Boos seront déviés par l'église. Mais les camions normalement seront interdits. Je dis bien « normalement ». D'ailleurs, hier soir, au Conseil métropolitain, puisqu'on était au Conseil métropolitain, nous avons voté le budget 2026 des travaux de la métropole pour la voirie il y a 47 millions qui ont été votés, il y avait une petite partie pour nous c'est l'effacement de réseau de la troisième tranche de travaux, c'est à dire de la pointe là jusqu'à la pharmacie. On a tout l'effacement de réseau à faire, on a voté les 300 000 euros hier soir pour l'effacement de réseau donc qui sera fait en 2026

#### Questions du groupe ensemble pour Boos

M. le Maire : Vous m'avez envoyé une grosse liste de questions. Étant donné l'ampleur des questions et la complexité, j'étais en réunion métropole hier soir, j'étais en réunion à l'extérieur ce matin, et tantôt on avait notre exercice incendie. Je n'ai pas pu préparer les questions.

Je vous les enverrai donc bien complètes par courrier, comme le Conseil me le permet.

#### Remerciements :

M. le Maire : C'était le dernier conseil. Je voudrais remercier Christine, qui est là à chaque conseil, qui gère tous les comptes rendus, en me disant toujours que je parle trop, parce que les comptes rendus, c'est des pages, des pages, des pages, mais ça, je n'y peux rien. J'explique, c'est comme ça. Et donc, j'aimerais qu'on la remercie.

Je voudrais aussi remercier tout le personnel communal, puisque pendant six ans, ils ont quand même été derrière nous pour faire ce qu'on leur demandait, pour s'occuper de la commune. Donc merci à eux. Et puis je voudrais aussi tous vous remercier autour de la table, les élus, puisque vous avez été là pendant six ans pour faire fonctionner la commune. Et c'est normal que je vous dise merci. Voilà. Sur ce, je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21H00.

La secrétaire de séance

Magali JAMELIN

Le Maire,

Bruno GRISEL